

nada avec une si gracieuse aisance que son récit était aussi agréable qu'intéressant et instructif. Pour les hommes, comme moi-même, de la jeune génération, sa mémoire restera toujours gravée dans nos esprits en nous rappelant une époque dont presque tous les contemporains sont disparus de la scène politique, ou sortis de la vie publique.

Au commencement du dernier demi-siècle, dans l'antique ville de Champlain (Québec), il fut intimement associé aux premiers citoyens de ma race, et c'est alors qu'il apprit à traiter la minorité française avec la bienveillance et la générosité qui ont toujours caractérisé tous ses actes publics pendant sa longue carrière parlementaire. Il y a quarante-sept ans, il occupait déjà une haute position dans le Haut-Canada—et la cité-reine de l'ouest l'honorait du poste civique le plus élevé.

Il comprenait alors, comme le font ordinairement les hommes publics en Angleterre, que les affaires municipales exigeaient de lui une part de son temps et de son attention, et que, sous notre système constitutionnel, la bonne administration d'une cité était aussi nécessaire à son progrès que le bon gouvernement du pays l'est à son bien-être.

C'est pourquoi il s'intéressa vivement aux affaires civiques de sa ville natale qui, vu son intégrité et sa compétence, l'éleva bientôt à la première place en l'élisant maire de Toronto. Dans le Sénat, l'étude consciencieuse qu'il faisait de la législation d'un intérêt public, comme d'un intérêt privé, soumise à l'examen des membres de cette Chambre ; son impartialité reconnue, son urbanité proverbiale—et par-dessus tout son esprit très cultivé par ses lectures et ses études—le désignèrent également pour remplir la charge la plus élevée de cette Chambre. Ceux qui le connurent comme président du Sénat sont unanimes à dire qu'aucun autre n'a rempli le siège de président avec plus de tact, plus de bienveillance et d'impartialité qu'il ne le fit.

L'honorable secrétaire d'Etat nous disait, hier, dans cette Chambre, que si le Sénat eût été appelé à choisir un président, M. Allan aurait été choisi unanimement pour remplir cette charge. En effet, comme je l'ai dit, ses études consciencieuses, son esprit cultivé, son intégrité et son exquise courtoisie lui donnaient toutes les qualités

Hon. M. CASGRAIN.

requises pour cette place d'honneur. Sa taille élevée et grêle et sa physionomie pleine de dignité vivra toujours dans cette enceinte dans le souvenir de ceux avec qui il travailla si longtemps. A la suite des années, lorsque l'âge avancé obscurcira nos yeux, peut-être finira-t-on par l'oublier quelque peu ; mais les visiteurs qui viendront ici à l'avenir verront toujours les traits dignes et nobles de notre ancien président dans la galerie historique qui entoure cette Chambre.

L'honorable M. PERLEY : Ce n'est pas ma coutume de prendre si tôt la parole, c'est-à-dire, au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône ; mais je manquerais à mon devoir envers ceux que je représente ici, si je n'attirais pas l'attention des Chambres et du gouvernement sur une question d'une importance très considérable pour les habitants des Territoires du Nord-Ouest. Je veux parler de l'insuffisance de nos moyens de transport dans cette région. Je ne suis pas mû par un esprit hostile. Je ne désire trouver personne en faute, et je crois qu'il serait difficile d'accuser qui que ce soit de négligence ; mais dans certains districts de ces Territoires, où les fermiers ont des centaines de chargements de blé à la station sans pouvoir expédier ce grain au marché, on s'exposerait à un certain danger en essayant de justifier cet état de choses. Les gens sont naturellement portés à croire qu'une grande négligence est commise quelque part et que les coupables sont le gouvernement et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, parce que celle-ci ne possède pas un nombre de wagons suffisant pour transporter tout le grain qui lui est confié. Je ferai observer en passant que la situation actuelle dans ces territoires offre un singulier contraste avec celle dans laquelle se trouvaient ces territoires lorsque le gouvernement s'efforçait de trouver les capitaux requis pour construire le chemin de fer Canadien du Pacifique.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL :
Écoutez ! écoutez !

L'honorable M. PERLEY : Les honorables membres de cette Chambre se rappellent que l'on doutait beaucoup alors de l'utilité des Territoires du Nord-Ouest. Un très grand homme, peut-être l'homme le plus éminent